

PROCES-VERBAL

de la séance ordinaire du Conseil communal du 10 septembre 2020

Lieu : à 19h30, à la buvette de la salle polyvalente

Présidence : M. Alexander BARAN

Le Président, M. Alexander BARAN, ouvre la séance en remerciant les membres du Conseil et la Municipalité de leur présence.

Pour succéder aux 2 Conseillers qui ont démissionné (quitté la Commune), le Président, M. Alexander BARAN, propose de débiter la séance par l'assermentation des candidats présentés par leurs partis respectifs.

D'autre part, un Postulat a été remis au Président avant la séance.

Il est proposé à l'Assemblée de modifier l'ordre du jour en conséquence : 1. Assermentation, et de traiter le Postulat au début du point 14. Propositions individuelles.

Questionnée, l'Assemblée ne manifeste pas son opposition à cette modification, par conséquent :

l'Ordre du jour définitif se présente comme suit :

1. Assermentation
2. Appel
3. Procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire
4. Correspondance et Communications
5. Préavis municipal N°01/2020 concernant le rapport de gestion et les comptes 2019
6. Préavis municipal N°03/2020 concernant le remplacement des chaudières de la Salle polyvalente / Collège ainsi que la Maison de commune
7. Préavis municipal N°04/2020 concernant le dépassement de budget de la construction à St-Maurice d'une caserne pour le service du feu
8. Election du (de la) Président(e) du Conseil (du 11.09.2020 au 30.06.2021)
9. Election du (de la) premier(ère) Vice-Président(e) du Conseil
10. Election du (de la) deuxième Vice-Président(e) du Conseil
11. Election de 2 Scrutateurs
12. Election de 2 Scrutateurs suppléants
13. Communications de la Municipalité
14. Propositions individuelles
15. Divers
16. Contre-appel

1. Assermentation

La Relève Rocanne présente comme candidat/conseiller, M. David BOUTAY. Le PLR présente comme candidate/conseillère, Mme Sarah DURGNAT.

Ils sont assermentés par le Président qui leur souhaite la bienvenue et sont chaleureusement applaudis par l'Assemblée.

2. Appel

23 présents, 6 excusés

Le quorum étant atteint, le Président, M. Alexander BARAN, déclare la séance ouverte.

3. Procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire

Le procès-verbal est accepté à l'**unanimité**.

Le Président remercie chaleureusement l'auteur de ce procès-verbal.

4. Correspondance et communications

M. Alexander BARAN, Président, nous informe que des échanges de correspondances et de communications téléphoniques ont été multiples – entre le mois de mars et août 2020 – en particulier à propos du contenu de notre séance d'aujourd'hui et, aussi, des conditions matérielles dans lesquelles peut se réunir notre Conseil - en période de pandémie.

Les interlocuteurs étaient respectivement notre Municipalité, l'Administration communale, le Bureau du Conseil communal et, aussi, Madame la Préfète, la Préfecture d'Aigle et le Service des Communes du canton de Vaud.

Il tenait beaucoup à la reprise du calendrier politique dans notre Commune, mais dans de bonnes conditions, avec des précautions sanitaires appropriées. Nous avons eu l'accord de la Préfecture avec les solutions proposées et sommes là aujourd'hui. Le Président s'en réjouit.

D'autres échanges, en particulier avec notre Préfète, ont eu pour objet la désignation annuelle du Président du Conseil – habituelle dans notre Commune, comme dans de nombreuses Communes vaudoises et suisses. A été discuté le principe usuel de rotation, chaque année, entre les Présidents venant, à tour de rôle, des différents partis représentés au Conseil. Des commentaires supplémentaires y seront apportés au point 8. de la présente séance.

Le Président, M. Alexander BARAN a reçu au début mai 2020 le courrier de Mme Thérèse Défago qui annonçait son départ du Conseil communal pour le 30 juin 2020, départ lié à son déménagement.

Voici deux extraits de la réponse du Président : « Conseillère compétente et très dévouée, membre de différentes Commissions, scrutatrice suppléante et membre du Bureau du Conseil, tu as beaucoup fait et depuis longtemps, pour notre Commune. Je t'en remercie sincèrement en mon nom et au nom de tous nos collègues ... la période inédite que nous vivons actuellement, provoquée par la pandémie, fait que très probablement il n'y aura pas de Séance du Conseil communal avant la date de ta démission et donc que le Conseil et la Municipalité ne pourront pas te remercier chaleureusement en direct lors de *ton dernier Conseil* ... ».

5. Préavis municipal N° 01/2020 concernant le rapport de gestion et les comptes 2019

M. Yvan PONNAZ, Syndic, donne quelques informations par rapport à la facture sociale qui est l'ensemble des politiques sociales mises en œuvre par le Canton. La facture pour le canton se monte à 1.8 milliard, et a subi une augmentation très importante de 5% par rapport à l'année précédente. La répartition de cette facture entre le canton et les communes est imposée par le Conseil d'Etat. Actuellement la part des communes est de 47% soit 825 millions.

En 2004, cette part n'était de que de 33.3%. Afin d'assainir les finances cantonales, le Conseil d'Etat voulait augmenter cette part jusqu'à 50%. Dès lors, cette répartition a mis de grosses tensions entre le canton et les communes.

La répartition de la facture sociale entre les Communes est influencée par 3 points principaux qui sont :

1) recette conjoncturelle (18%)

- 50 % sur les droits de mutation, gains immobiliers, impôt sur les successions et donations*
- 30 % impôt sur les frontaliers*

2) écrêtage (15%),

Les communes à forte capacité financière doivent payer des frais supplémentaires par habitant, avec des paliers progressifs (32 % des communes sont écrêtées)

Péréquation intercommunale

La péréquation directe intercommunale est une péréquation des besoins/charges, consistant à réaliser des transferts financiers entre les communes, afin de compenser des disparités de besoins et de coûts pour des raisons démographiques, de capacité financière ou encore en faveur de dépenses effectives pour certaines prestations publiques communales.

Retours :

- Couche population – par habitant – en faveur des villes-centres*
- Couche solidarité – dépend des revenus fiscaux par rapport à la moyenne des communes – en faveur des communes défavorisées fiscalement, comme Lavey-Morcles*
- Dépenses thématiques – selon dépenses engagées*

Alimentation : règle de trois sur la base de la valeur du point d'impôts

Dépend de la position relative de la commune par rapport aux autres

3) valeur du point d'impôt (67%)

Solde – selon la valeur du point d'impôt

Pour de plus amples renseignements sur la compréhension de ces éléments vous pouvez retrouver encore plus d'information sur www.ucv.ch.

Le Président, M. Alexander BARAN remercie le Syndic, M. Yvan PONNAZ, pour ces explications, puis passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion.

M. Philippe BALLIF lit le rapport très détaillé établi par la Commission, en soulignant certains points d'interrogations et les réponses apportées par la Municipalité. En conclusion, la Commission recommande au Conseil communal d'accepter, tel que présenté, le préavis municipal N° 01/2020 concernant le rapport de gestion et les comptes 2019 et d'en donner décharge à la Municipalité.

Le Président, M. Alexander BARAN remercie le rapporteur et président de la Commission de gestion et passe en revue les Comptes par ordre administratif.

Pas de remarques particulières dans l'Assemblée ; ainsi le Président, M. Alexander BARAN, ouvre la discussion sur tous les documents et annexe qui composent ce préavis municipal.

La parole n'étant pas demandée, le Président, M. Alexander BARAN, procède au vote du préavis municipal N° 01/2020.

Vote du préavis municipal N° 01/2020

- vu le préavis municipal N° 01/2020 du 20 mars 2020 concernant le rapport de gestion et les comptes 2019

- où le rapport de la Commission de gestion,

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Lavey-Morcles

décide à l'unanimité

- **d'adopter** le rapport de la Municipalité sur la gestion 2019

- **d'adopter** les comptes 2019 arrêtés au 31 décembre 2019 tels que présentés

- **d'en donner** décharge à la Municipalité

6. Préavis municipal N° 03/2020 concernant le remplacement des chaudières de la Salle polyvalente / Collège ainsi que la Maison de commune

M. Olivier CHESAUX, Municipal, nous informe que la chaudière de la Salle polyvalente est à remplacer ; suite à quelques pannes nous devons également remplacer celle de la Maison de Commune. 3 systèmes de chauffage ont été étudiés, après avoir écarté les solutions avec pompe à chaleur et panneaux solaires thermiques. Le premier à mazout Eco, qui est le meilleur marché. Le système à gaz est à un prix d'acquisition plus ou moins similaire, mais dont l'exploitation en est bien plus coûteuse. Le système à pellets est, quant à lui, le plus écologique, mais reviendrait à près de Fr. 200'000.- de plus que le mazout, pour le coût planifié sur 20 ans.

Mme Camille PIGNAT demande la parole pour savoir si les subventions ont été prises en considération.

La réponse de M. Olivier CHESAUX, Municipal, est négative.

Monsieur Christian BERNARD réagit, avec l'appui de Monsieur Nicholas GYGER, et ne trouve pas normal que la Municipalité ne présente qu'une seule offre.

M. Olivier CHESAUX, Municipal, nous informe que la Municipalité a approché 3 entreprises, mais qu'une seule y a répondu.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, explique qu'il s'agissait d'un appel d'offre de marché public, qu'il y a des procédures à respecter et que l'on ne peut pas refaire des demandes après la clôture de l'appel d'offre.

M. Nicholas GYGER trouve que le résultat n'y est pas, étant donné que l'offre unique ne contient pas de comparaisons plus poussées.

Mme Camille PIGNAT regrette que la Commune choisisse le gaz pour la Maison de commune et ne montre pas l'exemple avec un chauffage aux énergies renouvelables.

Après ces premières réactions aux explications de la Municipalité, M. Alexander BARAN, Président, passe la parole aux rapporteurs de la Commission, pour le rapport majoritaire, puis minoritaire.

M. Sébastien REUTER lit le rapport majoritaire de la Commission.

M. Cyril LUTZ lit le rapport minoritaire de la Commission.

Le Président, M. Alexander BARAN, remercie les deux rapporteurs et ouvre la discussion.

M. David BOUTAY se demande s'il ne serait pas judicieux d'étudier la pose de panneaux solaires.

M. Philippe BALLIF regrette que la Commune ne montre pas l'exemple dans la lutte contre le réchauffement climatique, en utilisant des énergies renouvelables.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, informe les Conseillers qu'un système de chauffage écologique a un coût et qu'au vu de tous les investissements déjà prévus, il faudra faire un choix.

M. David BOUTAY relève qu'avec un système écologique on pourrait même gagner de l'argent à long terme.

La parole n'est plus demandée.

Tenant compte du fait que les conclusions des rapports majoritaire et minoritaire de la Commission ad-hoc s'opposent et, aussi, que le rapport minoritaire a un caractère d'amendement au préavis municipal N° 03/2020, le Président, M. Alexander BARAN, décide de procéder d'abord au vote sur le rapport minoritaire. Pour clarifier l'objet et les conséquences de ce vote, il rappelle que dans ses conclusions : *le rapport minoritaire de la Commission préconise de renvoyer à la Municipalité le Préavis municipal 03/2020 concernant le remplacement des chaudières du Collège et de la Maison de commune, afin d'approfondir les solutions en lien avec la transition énergétique voulue.*

M. Nicholas GYGER demande la parole et exprime le souhait à ce qu'il soit procédé au vote « à bulletin secret ».

Le Président, M. Alexander BARAN, s'adresse aux Conseillers-ères et prie ceux et celles qui soutiennent la demande de M. Nicholas GYGER de se manifester.

Cinq autres Conseillers-ères appuient la demande de M. Nicholas GYGER.

Etant donné que 6 Conseillers-ères le demandent, le Président accepte le principe du vote « à bulletin secret ».

Il est procédé au vote ; les Scrutateurs recueillent les suffrages et en font le décompte.

19 votes sont en faveur des conclusions du rapport minoritaire de la Commission qui préconise de : *renvoyer à la Municipalité le Préavis municipal 03/2020 concernant le remplacement des chaudières du Collège et de la Maison de commune, afin d'approfondir les solutions en lien avec la transition énergétique voulue*, 4 y sont opposés.

Au vu du résultat très net du vote en faveur des conclusions du rapport minoritaire et après s'être brièvement concerté avec le Syndic, M. Yvan PONNAZ, le Président, M. Alexander BARAN, demande à l'Assemblée si quelqu'un souhaite à ce que l'Assemblée se prononce sur les conclusions du rapport majoritaire qui lui : *estime que les solutions proposées par la Municipalité sont les plus pragmatiques et recommande d'accepter le préavis municipal no.03/2020 ... tel que présenté.*

Personne dans l'Assemblée ne se manifeste.

Ainsi, le Président, M. Alexander BARAN, demande à ce qu'il figure au Procès-Verbal la décision suivante :

Préavis municipal N° 03/2020

- *vu le préavis municipal N° 03/2020 du 15 juin 2020 concernant le remplacement des chaudières du collège et de la Maison de commune,*
- *où les rapports majoritaire et minoritaire de la Commission chargée d'étudier ce préavis,*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

le Conseil communal de Lavey-Morcles

décide à la grande majorité (-4 avis contraire)

- de renvoyer à la *Municipalité le Préavis municipal no. 03/2020* concernant le remplacement des chaudières du Collège et de la Maison de commune, *afin d'approfondir les solutions en lien avec la transition énergétique voulue.*

7. Préavis municipal N° 04/2020 concernant le dépassement de budget de la construction à St-Maurice d'une caserne pour le service du feu

M. Dominique MORISOD, Municipal, dit l'intérêt qu'il a eu à collaborer avec la Commune de St-Maurice pour la construction de la Caserne, mais que pour lui c'était assez difficile de suivre ou d'influencer le projet en étant minoritaire.

Le Président, M. Alexander BARAN passe la parole au rapporteur de la commission ad-hoc.

M. Denis DUMAZ, rapporteur de la Commission, lit le rapport.

Le Président, M. Alexander BARAN remercie le rapporteur et ouvre la discussion.

M. Christophe ECHENARD demande pour quelle raison, il y a une si grande augmentation au poste de charpente.

M. Dominique MORISOD, Municipal, lui explique qu'initialement c'est l'ingénieur « génie civil » qui a calculé le projet et a sous-estimé la plus-value pour la charpente. Pour la réalisation il a dû, par la suite, collaborer avec un ingénieur spécialisé dans la construction en bois.

M. Pierre CATTIN est déçu que la Commune n'ait pas tenu compte de son souhait de prévoir, lors de la planification, l'accès à l'étage de ce bâtiment pour tout le monde, y compris pour des personnes à mobilité réduite ... ce qui aurait impliqué juste une légère plus-value. Aujourd'hui, nous devons accepter une plus-value pour la gestion « légère » du projet ; de ce fait il s'abstiendra de voter en guise de protestation.

La parole n'étant plus demandée, le Président, M. Alexander BARAN, procède au vote du préavis *municipal N° 04/2020.*

Vote du préavis municipal N° 04/2020

- *vu le préavis municipal N° 04/2020 du 20 avril 2020 concernant le dépassement de budget de la construction à St-Maurice d'une caserne pour le service du feu,*

- *où le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis,*

- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

le Conseil communal de Lavey-Morcles

décide à la grande majorité (- 3 abstentions)

- *d'octroyer à la Municipalité un montant de Fr. 66'255.- pour pallier le dépassement de budget pour la construction de la nouvelle caserne du feu du SDIS des Fortifications de Lavey-Morcles et de St-Maurice.*

8. Election du (de la) Président(e) du Conseil (du 01.07.2018 au 30.06.2019)

Le Président, M. Alexander BARAN revient sur la désignation annuelle du Président du Conseil – habituelle dans notre Commune. Selon son avis, le principe usuel de rotation, chaque année, entre les Présidents venant des différents partis représentés au Conseil est un principe démocratique. Il semble, d'après ses consultations, que le parti qui devait normalement présenter une candidature au poste du Président du Conseil pour cette dernière année de la Législature, y renonce.

Il repose encore une fois la question à l'Assemblée. Aucune candidature n'est, en effet, annoncée par le PLR - les Libéraux-Radicaux de Lavey-Morcles. Pas plus, par l'autre parti

représenté au Conseil (GDLM - le Groupe démocratique de Lavey-Morcles), ni – non plus – par un-e Conseiller-ère de l'un de ces 2 partis, présents dans l'Assemblée.

Le Président, M. Alexander BARAN constate donc effectivement que le principe de la rotation annuelle des Présidents venant des différents partis représentés au Conseil ne pourra pas se faire en 2020 et s'adresse au Président de la RR, Relève Rocanne (dont il est membre).

M. Nicholas GYGER, au nom de la RR, Relève Rocanne, présente la candidature de M. Pierre CATTIN.

Le Président, M. Alexander BARAN constate qu'une seule candidature a été annoncée par rapport à ce poste et qu'il s'agira donc d'une élection tacite.

M. Pierre CATTIN **est élu tacitement** et chaleureusement applaudi.

9. Election du (de la) premier(ère) Vice-Président(e) du Conseil

Le Président, M. Alexander BARAN demande à l'Assemblée les noms des candidats à ces postes.

M. Nicholas GYGER, au nom de la RR, Relève Rocanne, présente M. Philippe BALLIF. Pas d'autres candidatures.

M. Philippe BALLIF **est élu tacitement** et chaleureusement applaudi.

10. Election du (de la) deuxième Vice-Président(e) du Conseil

Le Président, M. Alexander BARAN demande à l'Assemblée les noms des candidats à ces postes.

Aucune candidature.

M. Alexander BARAN, Président, constate que ce poste ne sera donc pas occupé durant cette fin de Législature.

11. Election de 2 Scrutateurs

Le Président, M. Alexander BARAN demande à l'Assemblée les noms des candidats à ces postes.

M. Christophe ECHENARD, au nom du PLR, les Libéraux-Radicaux de Lavey-Morcles, présente Mme Pearl BRIQUET. M. Claude ROUGE, au nom du GDML, le Groupe démocratique de Lavey-Morcles, présente M. Serge BOCHATAY. Pas d'autres candidatures.

L'élection a lieu à main levée, Mme Pearl BRIQUET et M. Serge BOCHATAY **sont élus à l'unanimité** et chaleureusement applaudis.

12. Election de 2 Scrutateurs suppléants

Le Président, M. Alexander BARAN demande à l'Assemblée les noms des candidats à ces postes.

M. Christophe ECHENARD, au nom du PLR, les Libéraux-Radicaux de Lavey-Morcles, présente M. Johan WYDER. M. Nicholas GYGER, au nom de la RR, Relève Rocanne, présente Mme Marianne CHESAUX. Pas d'autres candidatures.

L'élection a lieu à main levée, M. Johan WYDER et Mme Marianne CHESAUX **sont élus à l'unanimité** et chaleureusement applaudis.

13. Communications de la Municipalité

M. Yvan PONNAZ, Syndic, nous informe que la situation à Dailly n'évolue pas beaucoup. Toutefois nous avons découvert que l'école de recrue de Sion a mis 2 compagnies qui seront en tout cas à Dailly jusqu'en 2021 et peut-être jusqu'en 2025. Ce qui est tout à l'avantage de notre Commune.

Il y a également des « Associations de promotion des valeurs historiques des forteresses » qui aimeraient mettre en valeur les installations militaires situées sur le territoire de notre Commune.

Monsieur Christian BERNARD demande quel est l'impact de la décision de la Commune de Collonges de renoncer à la convention relative au droit d'eau, conclue avec notre Commune.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, lui explique que la Municipalité a fait opposition par l'intermédiaire de leur avocat en espérant avoir un délai raisonnable de 3 à 5 ans afin de trouver des alternatives.

Mme Arlette MOTTAZ BARAN souhaite s'informer du contenu et du planning pour ce qui est du mandat de RWB « faire le bilan consommation/ressources d'eau à Morcles ». D'autre part, elle demande si ce mandat vise également à trouver des solutions pour remédier aux problèmes de coupures d'eau. Elle rappelle les coupures d'eau répétées dans le hameau de Morcles ce printemps, au début de la pandémie.

M. Mario DA SILVA, Municipal, l'informe que d'ici la fin de l'été une équipe de cantonniers va voir comment améliorer le réseau d'eau à Morcles et que la Municipalité a plusieurs pistes.

Mme Sonia RIHS, Municipale, informe des différentes mesures mises en place pour la pandémie soit :

- numéro d'urgence pour les plus de 65 ans
 - application pour aide aux personnes à risque (finalement très peu utilisée grâce à la solidarité des amis, voisins et familles)
 - un mois de loyer gratuit pour le cabinet de physio à Lavey-Village
 - taxe poubelle, offerte aux commerces
 - télétravail pour personnel communal et Municipalité (durant le confinement), reprise des séances au mois de juin
 - protection du bureau communal avec des guichets en plexiglas
 - diverses recommandations selon l'OFSP pour l'école de Lavey
 - désinfection des locaux communaux par les employés communaux
- et encore d'autres mesures*

14. Propositions individuelles

Le Président, M. Alexander BARAN a reçu, avant le début de cette séance, un Postulat en rapport avec « la Sécurité routière à Lavey-Morcles ».

M. David BOUTAY, au nom de la RR (Relève Rocanne), nous en fait la lecture. *Ce Postulat invite la Municipalité à étudier les différentes solutions pour améliorer la sécurité routière dans notre Commune. Le Postulat décrit plusieurs pistes/opportunités et mesures possibles dans le cadre d'un calendrier à établir.*

La parole n'est pas demandée et M. Alexander BARAN, Président, procède à la votation de ce Postulat. Le Postulat est accepté à la grande majorité. (- 7 **abstentions**)

15. Divers

M. Philippe BALLIF demande si les propriétaires de parcelles de vigne ont la même obligation d'entretien que les propriétaires fonciers.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, lui confirme qu'effectivement, ils ont le même devoir et que, le cas échéant, la Municipalité peut demander l'arrachage complet de la vigne au frais du propriétaire.

Le Président, M. Alexander BARAN relève tout d'abord que la nouvelle version du Site WEB de la Commune est très bien faite et nous invite à la consulter.

D'autre part, il nous informe que les prochaines séances du Conseil auront lieu le 15 octobre, puis le 10 décembre 2020.

Par intermédiaire de la Municipalité, il remercie le Personnel communal pour la préparation de la salle polyvalente, pour que le Conseil puisse se tenir en conformité avec les règles imposées par la pandémie.

Il remercie pour son travail Mme Emilie Gétaz, Secrétaire du Conseil, l'Huissier pour les projections de documents durant ce Conseil et le Bureau du Conseil pour l'efficace et agréable collaboration.

Enfin, en prenant congé du poste du Président pour cette dernière année de législature, il remercie les Conseillères et les Conseillers, ainsi que la Municipalité, pour avoir contribué aux échanges de qualité durant les préparatifs et les Séances de notre Conseil Communal.

16. Contre-appel

La secrétaire procède au contre-appel.

Le Président clôt la séance à 21h35.

Adopté en séance ordinaire du 15.10.2020

Le Président :

La Secrétaire :

Alexander Baran

Emilie Gétaz